

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE2761

présenté par  
Mme Dubos, rapporteure

-----

### ARTICLE 30

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« au groupe mentionné à l'article L. 423-2-1 »

les mots :

« à la société de coordination mentionnée à l'article L. 423-1-2 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à corriger une erreur de référence.